



**Commune d'Essertines-sur-Yverdon**  
1417 Essertines-sur-Yverdon

**Conseil communal**

Essertines, le 11 avril 2019

## AVIS AU PUBLIC

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Dans sa séance du 8 avril 2019, le Conseil communal a procédé aux actes suivants :

1. Adopté le PV de la séance du 10 décembre 2018
2. Autorisé la Municipalité à effectuer les travaux de réfection de la STEP d'Essertines-sur-Yverdon  
Octroyé à cet effet un crédit d'investissement de fr. 502'240.00 HT  
Décidé d'amortir cet investissement de fr. 502'240.00 (HT) sur une période de 30 ans, à raison de fr. 16'742.00 (HT) par an, la première fois lors de l'exercice 2019
3. Accepté l'amendement, proposé par la commission ad hoc pour l'agrandissement de l'épicerie et la création d'un couvert d'entrée à la grande salle, de procéder à deux votes distincts  
Autorisé la Municipalité à effectuer les travaux d'agrandissement de l'épicerie pour un montant de fr.219'800.00  
Refusé de procéder aux travaux de création d'un couvert d'entrée à la grande salle

Avec nos compliments.

Au nom du Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon :

Le Président :

Philippe Moccand



La Secrétaire :

Lauriane Chuard